



Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 8 juillet 2016 - Transactions immobilières

Par la présente je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de cession entre la Ville et les époux BRANDAO - ALEXANDRE

Acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert des époux BRANDAO - ALEXANDRE une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit « Burgronn », n° 1471/5091, emprise-place, d'une contenance de 2 ca. La cession se fait à titre gratuit vu que la parcelle fait partie de la voirie de longue date et dans le but de l'intégrer dans le Domaine Public Communal, donc avec un but d'utilité publique.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2016

Chef de Service des Biens Communaux
Janine BILDORFF